

Allianz European Pension Investments
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Siège social : L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves
R.C. S. Luxembourg B 117.986

Le présent AVIS vous informe que

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

(l'« Assemblée ») d'Allianz European Pension Investments (la « Société ») se tiendra au Siège social de la Société, sis 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, le **vendredi 18 janvier 2019 à 11h15 HEC** aux fins de délibérer et voter sur les points suivants :

Ordre du jour :

1. Approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport du Réviseur d'entreprises indépendant et approbation des états financiers ainsi que de l'affectation du résultat (le cas échéant) pour l'exercice comptable clos le 30 septembre 2018.
2. Quid aux membres du Conseil d'administration de la Société dans l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice comptable clos le 30 septembre 2018.
3. Réélection de M. Sven Schäfer, Mme Carina Feider et M. Heiko Tilmont en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
4. Réélection de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée générale annuelle.
5. Délibération sur tout autre point dûment soumis à l'Assemblée.

Vote :

Les résolutions figurant à l'Ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront aucun quorum et seront prises à la majorité des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les obligations de quorum et de majorité seront déterminées en fonction du nombre d'actions en circulation au 13 janvier 2019 à minuit HEC (la « Date d'enregistrement »). Les droits de vote des Actionnaires seront déterminés en fonction du nombre d'actions détenues à la Date d'enregistrement.

Modalités de vote :

Afin d'être autorisés à assister et à voter à l'assemblée, les actionnaires doivent fournir à Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, Fund Setup, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, une confirmation émanant de leur banque ou établissement dépositaire du nombre d'actions qu'ils détiennent à la Date d'enregistrement, cette confirmation devant arriver au Luxembourg avant la fermeture des bureaux le 16 janvier 2019.

Tout actionnaire autorisé à assister et voter à l'assemblée est en droit de désigner un mandataire pour voter en son nom. Afin d'être valable, le formulaire de procuration doit être dûment complété et signé de la main du mandant ou de son représentant ou, si le mandant est une personne morale, comporter son cachet ordinaire ou la signature manuscrite d'un dirigeant dûment autorisé de celle-ci et être adressé à Allianz Global Investors GmbH, Luxembourg Branch, Fund Setup, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, ce formulaire devant arriver au Luxembourg avant la fermeture des bureaux le 16 janvier 2019.

Un mandataire ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. La désignation d'un mandataire n'empêche pas un actionnaire d'assister à l'assemblée.

Des exemplaires du rapport annuel audité de la Société peuvent être consultés au siège social de la Société. Les actionnaires peuvent aussi demander à ce qu'un exemplaire du rapport annuel leur soit envoyé. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus sur Product-Domiciliation@allianzgi.com.

La liste actuelle des numéros d'identification des titres concernés par cette assemblée peut être consultée quotidiennement en ligne sur www.allianzgi.lu/AEPI.

Senningerberg, janvier 2019

Le Conseil d'administration

Le présent document est une traduction du texte original anglais. En cas de divergence, veuillez-vous référer à ce dernier.